

L'an deux mil neuf, le **trois août**, à dix neuf heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Philippe POUMAILLOUX, Maire.

Etaient présents : M. POUMAILLOUX, MM. CREVEL MOSER, adjoints, Mmes LALOS, REDUREAU, GONCALVES, SESBOUE MM. SAENE, DUBOIS, LEVEAU, PASSELAIGUE, GARNIER, conseillers.

Absents excusés : Mmes BOUQUET, CHABAGNO, PHILIPPO, ROBILLARD, QUILLE et MM. COUSIN, BOUHAMIDI

Procurations : Mme CHABAGNO à M. SAENE

Date de la convocation : 15/07/09

Jacky GARNIER a été élu secrétaire

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

1/Lotissement du Lauzai – travaux de viabilisation : attribution des marchés

La commune a procédé à un appel public à la concurrence pour la réalisation des travaux de viabilisation de son lotissement communal « le Lauzai » de 41 lots pavillonnaires et 2 parcelles destinées à Sarthe Habitat.

Le maître d'œuvre PAYSAGE-CONCEPT/SODEREF, titulaire d'un marché du 21/07/2008, a produit une estimation du marché de base s'élevant à 1 106 003 € HT, plus options 141 100 € HT.

Les travaux ont été répartis en 4 lots :

Lot 1 : terrassement, voirie, assainissement/espaces verts

Lot 2 : Réseaux divers : éclairage public, électricité BT, France Télécom, surlargeur gaz

Lot 3 : réseaux divers : eau potable

Lot 4 : espaces verts

Compte tenu du montant de l'opération, la procédure appliquée est une procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics 2006.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 24 juin 2009 à Ouest France (parution le 27 juin 2009) et mis en ligne sur le portail des marchés publics du Conseil Général de la Sarthe le 25 juin 2009.

Les offres devaient être déposées le 17 juillet 2009 -12H.

Suite à cette publicité, 30 dossiers de consultation ont été retirés :

- 5 entreprises se sont excusées
- 4 n'ont pas remis d'offres
- 21 plis ont été reçus en mairie dans le délai exigé.

Le 17 juillet à 16H, toutes les offres ont été ouvertes examinées en réunion maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage.

Suite à cette réunion, le maître d'œuvre a analysé l'ensemble des offres, analyse présentée au maître d'ouvrage le 29 juillet 2009.

Le règlement de consultation prévoyait 2 critères de sélection :

- prix pour 60 %
- valeur technique pour 40 %

M. PASSELAIGUE ne prend pas part au vote de ce point de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les marchés comme suit :

Lot n° 1 : terrassement - voirie – assainissement / espaces verts

L'entreprise **SACER** pour un montant de **496 078,60 € HT**
(Offre de base variante à 476 384,53 € HT + option résine à 19 694,07 € HT), offre jugée la mieux disante suivant les critères du règlement de consultation.

Lot n° 2 : réseaux divers : éclairage / électricité bt / France Télécom / sur largeur gaz

L'entreprise **CEGELEC** pour un montant de **221 382,50 € HT**
(Offre de base à 155 677,50 € HT+ option Led matricielle à 4 920,00 € HT+ option basse tension à 60 785,00 € HT, **sous réserve de la réponse d'ErDF**), offre jugée la mieux disante suivant les critères du règlement de consultation.

Lot n° 3 : réseaux divers : eau potable

L'entreprise **CEGELEC** pour un montant de **62 973,50 € HT** (offre de base), offre jugée la mieux disante suivant les critères du règlement de consultation.

Lot n° 4 : Espaces verts

L'entreprise **ISS Environnement** pour un montant de **40 130,29 € HT**
(Offre de base à 35 990,29 € HT + option clôture à 4 140,00 € HT), offre jugée la mieux disante suivant les critères du règlement de consultation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés.

2/ Rétrocession de terrain par le Conseil général au lieudit Les Blinières

Par délibérations du 16/12/08 et du 26/5/09, la commune a accepté la rétrocession par Le Département d'une bande de terrain d'environ 840 m² située aux Blinières et correspondant à l'ancienne RD 47.

Un nouveau délaissé de l'ancienne RD 47 nous est proposé mais situé sur la commune de Neuville sur Sarthe.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commune de Neuville, la commune pourrait reprendre cette surface, sans changement des limites de commune (confirmation des services du cadastre).

Les frais de bornage seraient pris en charge par le Conseil général.

S'agissant d'un acte administratif, il n'y aurait pas de frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette rétrocession.

Informations diverses

- Des buts de foot ont été installés sur le terrain jouxtant la promenade du Dômé. Ils sont à la disposition de tous et ont pour but de préserver les terrains de foot près de la salle de loisirs,

qui seront réservés à l'entraînement sous contrôle du club de foot.

- Remerciement à l'équipe paroissiale pour la remise en état du calvaire, au carrefour RD 47.

Dates des prochains conseils municipaux

22 septembre – 20 octobre – 24 novembre – 15 décembre

Noms des élus	Signatures
Philippe POUMAILLOUX	
Claude CREVEL	
Michelle BOUQUET	Absente excusée
Anne-Gaëlle CHABAGNO	Absente excusée
Philippe COUSIN	Absent excusé
Jean-Claude MOSER	
Nathalie GONÇALVES	
Maryse REDUREAU	
Philippe LEVEAU	

Noms des élus	Signatures
Nicole ROBILLARD	Absente excusée
Patricia LALOS	
Jacky GARNIER	
Norreddine BOUHAMIDI	Absent excusé
Odile SESBOÛÉ	
Elisabeth QUILLE	Absente excusée
Jean-Marie DUBOIS	
Philippe SAENE	
Marianne PHILIPPO	Absente excusée
Max PASSELAIGUE	